

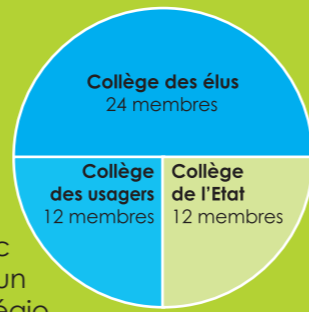
Les instances du SAGE

La Commission Locale de l'Eau : Espace de concertation du SAGE



- Assemblée délibérante, la CLE est chargée de l'élaboration du SAGE.
- Elle réunit tous les acteurs (usagers, collectivités territoriales, administrations) et est présidée par un élu.
- La CLE ne possède pas de budget propre et ne peut donc assurer de maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi l'élaboration d'un SAGE nécessite une structure porteuse, qui est le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour le SAGE qui nous concerne.

La composition de la CLE du SAGE Douve Taute



Organisation du SAGE



Le bureau de la CLE

La CLE a élu un bureau qui respecte la proportionnalité des collèges de la CLE.

Ce bureau est « l'exécutif » de la CLE : il prépare les Commissions Locales de l'Eau, les groupes de travail, réfléchit à la stratégie de communication...

Les groupes de travail

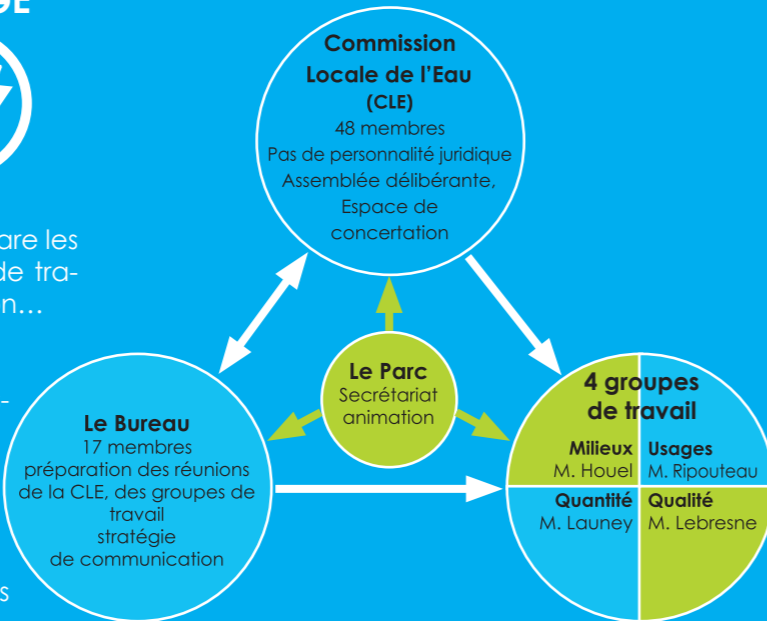
La CLE a créé 4 groupes de travail. Ils réunissent des membres de la CLE ainsi que tous les acteurs concernés par les thèmes abordés (associations de pêche, syndicats d'eau...). Dans la phase actuelle d'état des lieux, ces groupes de travail ont pour objet de collecter les informations, valider, compléter les données présentées.

Le rôle du Parc

Le Parc, dans sa charte de 1998, s'est porté moteur dans l'élaboration de ce SAGE.

Par décision du Préfet de la Manche, il assure donc le secrétariat de la CLE, du bureau, des groupes de travail, ainsi que l'animation de ces groupes.

Par la suite, il portera éventuellement les maîtrises d'ouvrage d'études complémentaires que nécessitera le SAGE.



Le calendrier du SAGE

2004	2005	2006	2007
Consultation des collectivités	Arrêté de périmètre	Installation de la CLE 3 Bureaux réflexion sur l'état des lieux 6 Groupes de travail	Réflexion sur les scénarios possibles
	Arrêté de CLE	CLE : validation de l'état des lieux	

Contact : Valérie Paquereau
Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Siège administratif - Manoir de Cantepie - 50500 Les Veys
Tél. : 02 33 71 61 90 - Fax : 02 33 71 61 91
vpaquereau@parc-cotentin-bessin.fr

Edit



L'eau et les milieux aquatiques sont des héritages fragiles et constamment menacés, même chez nous, dans la Manche, en apparence si pluvieuse et si préservée : déficits en eau potable l'été sur certains secteurs, problèmes de qualité sur d'autres, assèchements de zones humides...

Il est donc primordial d'avoir une vision sur le long terme afin

d'assurer une gestion durable de la ressource, équitable pour tous, tout en préservant notre environnement.

Tels sont les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ce document se construit avec l'ensemble des acteurs de l'eau (élus, usagers et services de l'Etat) qui se retrouvent au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et des groupes de travail pour réfléchir ensemble. Il faut tout d'abord décrire l'état de la ressource et des

milieux, les usages, les conflits liés à l'eau. Puis se fixer des objectifs pour l'avenir et définir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ce travail de réflexion et de concertation peut durer 3-4 ans, pour aboutir à un document réglementaire, où l'ensemble des acteurs s'impliquent et s'engagent dans la durée.

La lettre du SAGE Douve Taute, semestrielle, vous informera de l'avancement de la démarche et traitera de sujets variés autour de l'eau et des milieux aquatiques. L'objet de cette première lettre est de vous présenter le territoire, ses enjeux et l'organisation de la démarche.

Qu'est ce qu'un SAGE

La démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est issue de la Loi sur l'Eau de 1992.

C'est un document de planification de l'eau à l'échelle du bassin versant qui a pour objectif de satisfaire les besoins de tous les usagers, tout en préservant le milieu. Ce document est élaboré dans la concertation.

Cet outil recoupe tout à fait les exigences de l'Union Européenne qui souhaite, au travers de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, que la ressource en eau des états membres atteigne (ou conserve) d'ici 2015 le bon état écologique.

Le SAGE, depuis la loi sur l'eau de décembre 2006, a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) devront être compatibles avec le SAGE.

Les grands enjeux du SAGE Douve Taute

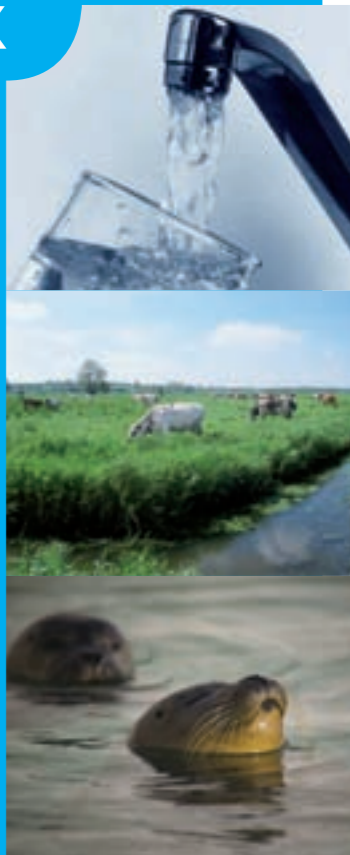
Le SDAGE Seine Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux), approuvé en 1996, a identifié les principaux enjeux de notre territoire :

L'alimentation en eau potable

L'essentiel de la ressource en eau potable du département de la Manche se situe sur le périmètre du SAGE Douve Taute. Les aquifères de l'Isthme du Cotentin, situés sous les marais, constituent en effet une importante réserve en eau potable. La nappe de Sainteny Marchésieux, exploitée par le SYMPEC et le Syndicat de l'Isthme du Cotentin, est la plus importante.

Le patrimoine écologique, avec presque 20 000 ha de zones humides.

La salubrité de la Baie des Veys, avec sa vocation conchylicole.





Les milieux



Les rivières

Le lit de la rivière :

- Accueil de la Truite et de ses espèces d'accompagnement,
- Reproduction et grossissement des poissons migrateurs (Truite de mer, Saumon atlantique, Lamproie marine et fluviatile, Alose).

Les zones humides associées :

- Rétention de crues,
- Dénitrification,
- Accueil d'insectes, d'oiseaux...



Les plans d'eau

- Repos pour les oiseaux migrateurs,
- Nidification.



Les mares

- Accueil de nombreux batracien : Tritons...
- Accueil d'insectes : libellules, coléoptères.



Le littoral

- Production de matière organique par le plancton et les herbus : nourriture pour les mollusques et les poissons,
- Accueil des limicoles en migration (jusqu'à 25 000) : Courlis, Huîtrier pie, Bécasseau variable, Pluvier argenté...
- 2^e colonie française de Phoques veau-marin.

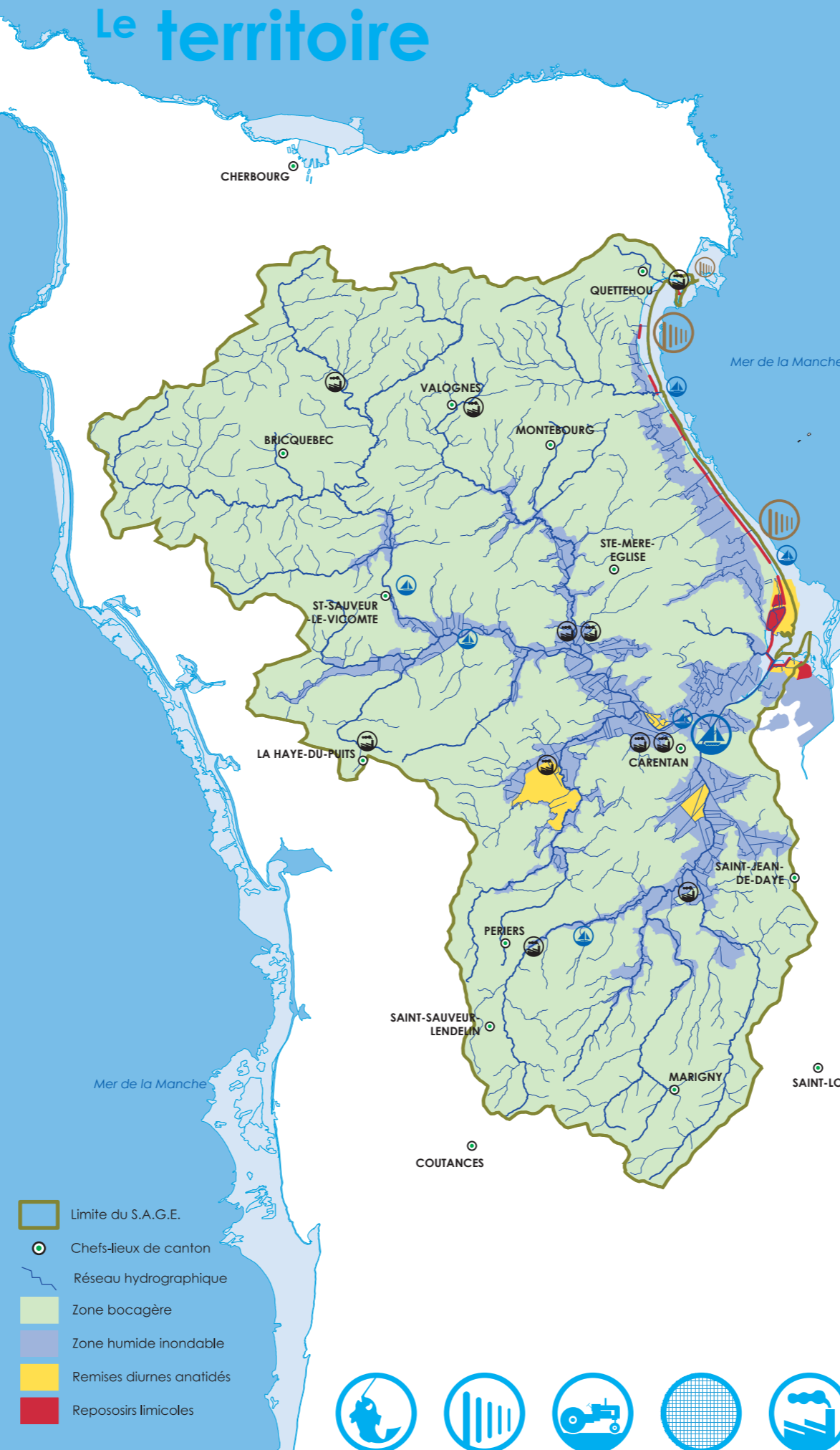


Les marais

- Reproduction du Brochet,
- Alimentation des canards migrateurs : Canard souchet et siffleur, Sarcelle d'hiver et de printemps...
- Flore caractéristique des tourbières,
- Grossissement des Anguilles,
- Nidification de nombreuses espèces : Courlis, Vanneau, Bruant des roseaux, Phragmite des joncs, Busard des roseaux...



Le territoire



Les usagers



La pêche en eau douce

- 11 associations de pêche,
- Pêche à la truite à l'amont,
- Pêche au Brochet, à l'Anguille et au poisson blanc dans les marais.



La conchyliculture

- 130 conchyliculteurs,
- Production annuelle de 13000 tonnes d'huîtres et 900 tonnes de moules.



L'agriculture

- 2000 exploitations agricoles,
- Elevage laitier dominant,
- 240 000 bovins.



La pêche professionnelle

- 284 pêcheurs de coques,
- 700 tonnes de coques par an,
- 500 marins pêcheurs de Barfleur à Grandcamp-Maisy,
- 15 licences de civelles.



Les industries

- 11 industries susceptibles de rejeter dans le milieu,
- 6 avec leur propre forage d'eau,
- Dominance du secteur agro-alimentaire.



L'alimentation en eau potable

- 12 Mm³ produits par an,
- 6,5 Mm³ consommés annuellement par 55000 abonnés,
- 3,6 Mm³ exportés hors du territoire.



Les activités nautiques

- 2 découvertes en bateau,
- 5 points de location d'embarcation (canoës, kayaks, barques),
- 2 ports de plaisance,
- 20 Km de plage.



La chasse au gibier d'eau

- Chasse au gabion : 438 gabions,
- Chasse à la botte,
- Chasse à la passée.

